

Construction de logements Résultats à fin mars 2020

Logements autorisés

Avertissement : Cette publication présente les estimations d'autorisations de constructions et de mises en chantier de logements couvrant en partie la période de confinement, allant de mars à mai 2020. Ces estimations sont plus fragiles que d'habitude du fait de la forte perturbation de l'activité et, dans une moindre mesure, de la collecte dans la base Sit@del2 (c.f SDES, Stat Info n°286, juillet 2020). Dans ce contexte, les estimations présentées dans cette publication restent fragiles et pourront donner lieu à des révisions plus importantes qu'habituellement.

D'avril 2019 à mars 2020, 26 400 logements ont été autorisés à la construction dans le Grand Est, soit une baisse de 7 % par rapport à l'année précédente (d'avril 2018 à mars 2019). Au niveau national, les autorisations de construction sont stables sur la même période. La baisse du cumul annuel est de 3 % dans la région par rapport à celui du dernier trimestre 2019.

À l'échelle départementale, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle affichent un cumul annuel en légère hausse alors que la baisse est très

marquée dans les autres départements les plus urbanisés. Ainsi, dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Marne, le recul des autorisations de construction est respectivement de 18 %, 17 % et 13 %.

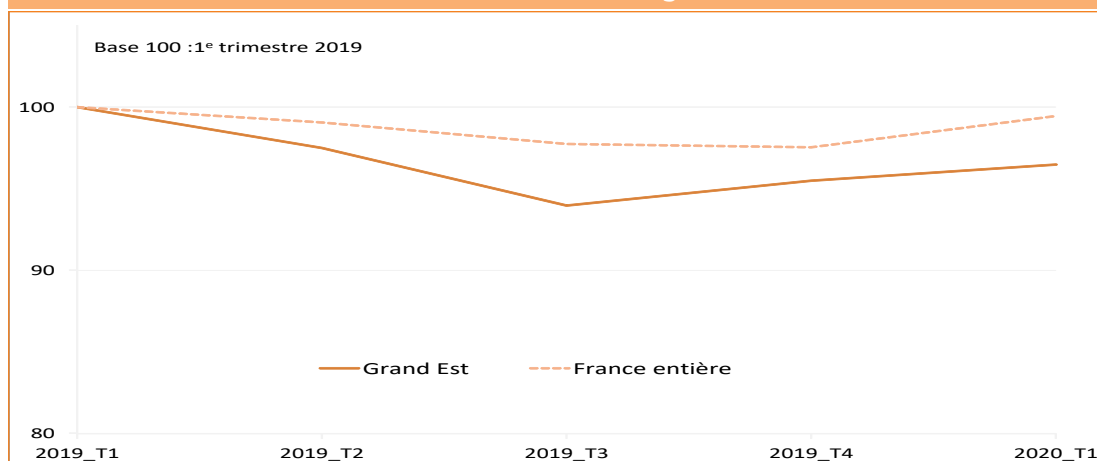
Dans le reste des départements de la région, l'Aube se distingue par la plus forte augmentation des autorisations de construction (+43 %). À l'inverse la Haute-Marne est le département où le recul des autorisations est le plus important (-29 %).

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Avr 19 à Mars 20)	N/N-1 (%)**
Ardennes	470	-17
Aube	1 660	43
Marne	3 150	-13
Haute-Marne	290	-29
Meurthe-et-Moselle	2 690	2
Meuse	290	34
Moselle	5 860	8
Bas-Rhin	6 760	-18
Haut-Rhin	4 220	-17
Vosges	1 020	6
Région Grand Est	26 400	-7
France entière	450 500	0

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mai 2020

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution du cumul annuel des logements autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à mai 2020

Logements commencés

Le cumul annuel des logements commencés s'élève à 23 800 unités à fin mars 2020, soit une diminution de 6 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs. Le niveau des mises en chantier de logement du 1^{er} trimestre 2020 est également inférieur de 2 % à celui du dernier trimestre 2019. Il s'agit du volume de logements commencés le plus faible observé depuis le 2^e trimestre 2017. Au niveau national, les mises en chantier sont en baisse de 3 % entre avril 2019 et mars 2020 par rapport à l'année précédente.

Au niveau départemental, le Bas-Rhin, qui concentre 29 % des ouvertures de chantier de la région, affiche un volume de logements commencés de 6 900 unités, soit une diminution de 13 % par rapport à un an auparavant. Il en est de même pour le Haut-Rhin et la Meurthe-et-Moselle avec un recul respectif de 19 % et 8 %. La Moselle avec 20 % des ouvertures de chantier de la région, affiche une stabilité du cumul annuel. La Marne est le département où l'évolution des mises en chantiers est la

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Avr 19 à Mars 20)	N/N-1 (%)*
Ardennes	470	5
Aube	1 080	-17
Marne	3 280	24
Haute-Marne	290	17
Meurthe-et-Moselle	2 540	-8
Meuse	230	17
Moselle	4 640	0
Bas-Rhin	6 900	-13
Haut-Rhin	3 520	-19
Vosges	820	-1
Région Grand Est	23 800	-6
France entière	399 200	-3

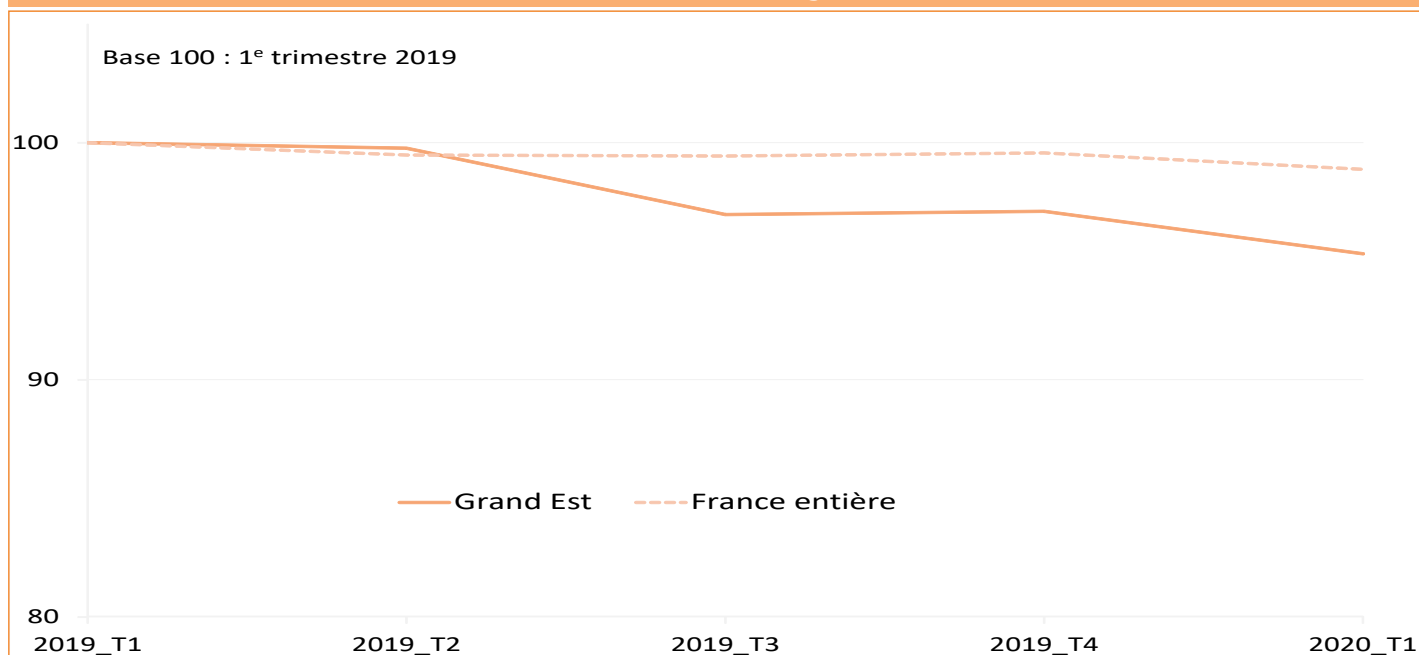
Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin mai 2020
 * : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

plus favorable avec une hausse de 24 % du cumul annuel.

est contrastée : de +17 % en Meuse et en Haute-Marne à -17 % dans l'Aube.

Dans les autres départements, l'évolution des logements commencés

Évolution du cumul annuel des logements commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mai 2020

Type de logements

D'avril 2019 à mars 2020, la baisse des autorisations comme des mises en chantier touche l'ensemble des segments de la construction et plus particulièrement les logements individuels. Ainsi, les autorisations de construction de logements individuels se rétractent de 17 % alors que les autorisations de logements collectifs et en résidence sont quasiment stables (-1 %). Pour les mises en chantier, la tendance est la même avec un recul plus important pour les logements individuels (-9 %) que pour les logements collectifs et en résidences (-3 %).

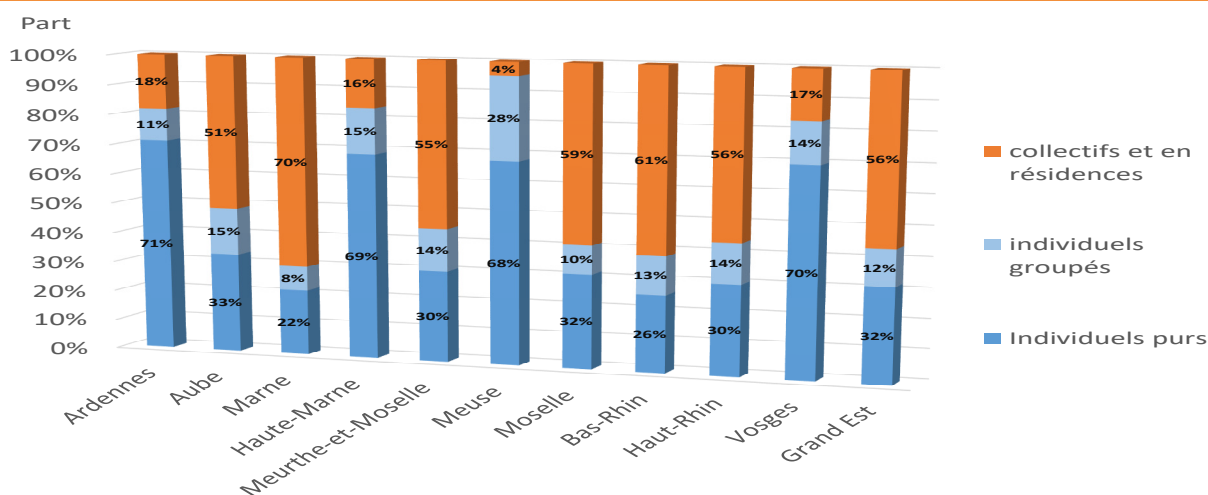
Parmi les départements les plus urbanisés, la Marne affiche la plus forte baisse des mises en chantier de logements individuels (-19 %) et la Meurthe-et-Moselle enregistre le plus fort repli des mises en chantier de

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Avr 19 à Mars 20)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	26 400	-7	0
individuels	11 600	-17	-14
individuels purs	8 400	-13	-10
individuels groupés	3 200	-26	-25
collectifs et en résidences	14 800	-1	-9
Logements commencés	23 800	-6	-3
individuels	9 700	-9	-4
individuels purs	7 200	-7	-5
individuels groupés	2 400	-15	-3
collectifs et en résidences	14 100	-3	-2

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mai 2020
 *: douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

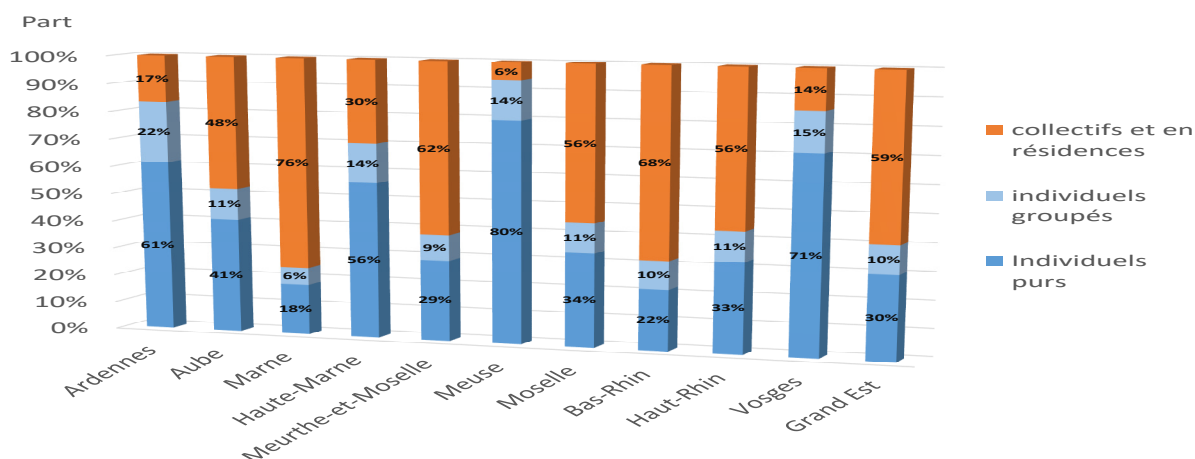
logements collectifs (-49 %).

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mai 2020

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mai 2020

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie?rubrique=53&dossier=1047>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels

se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed MEKKI

Service connaissance
et développement
durable

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est

Service connaissance et développement durable

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038

57071 METZ Cedex 03

Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Directeur de la publication : Hervé VANLAER
Rédacteur en chef : Anh-Van LU
Mise en page : DREAL Grand Est
ISSN : 2556-6431